



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'enlèvement des ordures ménagères

Exercice 2025



SMICTOM de la Région de Saverne

10 rue du Zornhoff - 67 700 SAVERNE

03 88 02 21 80 - smictom@smictomdesaverne.fr

www.smictomdesaverne.fr

1. LA GESTION DES DECHETS	3
1.1. Présentation générale.....	3
1.2. Organisation du Smictom	5
1.3. Organisation des collectes et du traitement	5
1.4. Mise en œuvre de la redevance incitative.....	8
1.5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).....	14
1.6. Actions de communication	20
1.7. Faits marquants 2025 – Orientations 2026.....	21
2. INDICATEURS TECHNIQUES.....	22
2.1. Quantités de déchets collectées.....	22
2.2. Collecte sélective en porte-à-porte et refus de tri	24
2.3. Collecte du verre.....	24
2.4. Collecte des déchets encombrants et spécifiques en déchèterie	25
2.5. Kilomètres parcourus pour les collectes	27
3. TRAITEMENT	28
4. INDICATEURS FINANCIERS.....	29
4.1. Analyse des coûts.....	29
4.2. Modalités de financement	29
4.3. Structure générale des dépenses et recettes.....	30
4.4. Dépenses et recettes liées au SMITOM.....	30
4.5. Principales recettes	32
4.6. Principales prestations rémunérées à des entreprises	32

Préambule

Conformément au Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 et de l'annexe XIII, définissant les indicateurs à communiquer, il est rappelé que l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux présidents des Etablissements Publics à Caractère Intercommunal (EPCI) de présenter à leur assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Celui-ci est destiné à être porté à connaissance et information des usagers.

1. LA GESTION DES DECHETS

1.1. Présentation générale

Coordonnées

Nom : Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des déchets de la Région de Saverne : dénommé **Smictom de la région de SAVERNE**

Coordonnées : 10 rue du Zornhoff, 67 700 SAVERNE, 03 88 02 21 80

smictom@smictomdesaverne.fr - **Site internet :** www.smictomdesaverne.fr

Compétences

Compétence du Smictom : gestion des déchets ménagers et assimilés.

- ✓ Fourniture et maintenance des bacs de collecte
- ✓ Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)
- ✓ Collecte, tri des emballages et papiers recyclables (TRI)
- ✓ Collecte sélective du verre
- ✓ Enlèvement des encombrants à la demande
- ✓ Exploitation des déchèteries fixes et mobiles
- ✓ Transport de l'ensemble des déchets vers les sites de traitement
- ✓ Traitement des déchets : SMITOM Haguenau – Saverne et prestataires
- ✓ Communication et sensibilisation à la prévention et au tri des déchets

Composition du syndicat

Les collectivités adhérentes :

- ✓ Communauté de communes du Pays de Saverne (CCPS)
- ✓ Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP)

- ✓ Jetterwiller, Knoersheim, Zehnacker, de la Communauté de communes Mossig et Vignoble

soit une population stable de **62 429 habitants** (données INSEE - Population 2024 - 62 458 hab).

76 communes desservies par le Smictom et nombre d'habitants par commune.

COMMUNE	Population totale 2025	COMMUNE	Population totale 2025
ALTENHEIM	231	NEUWILLER-LES-SAVERNE	1 103
BISCHHOLTZ	252	NIEDERSOULTZBACH	302
BOSSSELSHAUSEN	183	OBERMODERN	1 796
BOUXWILLER	3 845	OBERSOULTZBACH	394
BUSWILLER	288	OTTERSTHAL	827
DETTWILLER	2 592	OTTERSWILLER	1 336
DIMBSTHAL	337	PETERSBACH	673
DOSENHEIM/ZINZEL	1 083	PFALZWEYER	333
ECKARTSWILLER	423	PRINTZHEIM	211
ERCKARTSWILLER	290	PUBERG	321
ERNOLSHEIM	607	REINHARDSMUNSTER	439
ESCHBOURG	467	REIPERTSWILLER	855
FRIEDOLSHEIM	269	REUTENBOURG	398
FROHMUHL	159	RINGENDORF	472
FURCHHAUSEN	390	ROSTEIG	476
GOTTENHOUSE	376	SAESSOLSHEIM	608
GOTTESHEIM	359	SAINT JEAN SAVERNE	556
HAEGEN	682	SAVERNE	11 718
HATTMATT	629	SCHALKENDORF	341
HENGWILLER	200	SCHILLERSDORF	418
HINSBOURG	126	SCHOENBOURG	372
INGWILLER	4 033	SCHWENHEIM	754
JETTERSWILLER	182	SINGRIST	474
KIRRWILLER	541	SPARBACH	242
KLEINGOEFT	172	STEINBOURG	1 934
KNOERSHEIM	191	STRUTH	217
LANDERSHEIM	192	THAL MARMOUTIER	843
LA PETITE PIERRE	594	TIEFFENBACH	245
LICHTENBERG	536	UTTWILLER	156
LITTENHEIM	300	WALDOLWISHEIM	555
LOCHWILLER	380	WEINBOURG	470
LOHR	455	WEITERSWILLER	522
LUPSTEIN	844	WESTHOUSE MARMOUTIER	379
MAENNOLSHEIM	242	WIMMENAU	1 082
MARMOUTIER	2 729	WINGEN SUR MODER	1 544
MENCHHOFFEN	604	WOLSCHEIM	316
MONSWILLER	2 028	ZEHNACKER	258
MULHAUSEN	440	ZITTERSHEIM	236

1.2. Organisation du Smictom

Statut : le Smictom est un syndicat mixte fermé.

Le Bureau du Smictom est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 4 assesseurs.

Le Comité Directeur comprend 27 délégués titulaires désignés par les conseils communautaires des collectivités adhérentes. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le Smictom emploie **13 salariés** (12,4 équivalents temps plein)

- ✓ 1 directeur/ingénieur,
- ✓ 1 chargée de mission prévention et biodéchets,
- ✓ 1 chargée de communication,
- ✓ 1 responsable administration générale, comptabilité, ressources humaines,
- ✓ 1 assistante de gestion administration, redevance incitative, facturations,
- ✓ 1 assistante de gestion déchèteries, filières REP / Eco-organismes, pré-collecte,
- ✓ 3 agents administratifs d'accueil et de gestion de la relation usagers,
- ✓ 2 ambassadrices du tri et de la prévention,
- ✓ 2 conseillers biodéchets - maître composteur, prévention / réduction des déchets verts.

1.3. Organisation des collectes et du traitement

Modalités de collecte des déchets ménagers et assimilés

Type de déchet	Contenant	Mode de collecte	Fréquence de collecte
Ordures ménagères résiduelles	Bacs à couvercle orange	Porte-à-porte	Collecte hebdomadaire (C1) : Bouxwiller, Ingwiller, Saverne Tous les quinze jours pour toutes les autres communes (C0,5)
Biodéchets des ménages	Bacs 240 litres dans abribacs	Apport volontaire	Collecte bi-hebdomadaire
Collecte sélective des emballages recyclables et papiers	Bacs à couvercle jaune	Apport volontaire Porte-à-porte	Collecte tous les quinze jours
Verre	Conteneurs d'apport volontaire	Apport volontaire	7/7
Déchets encombrants et spécifiques	3 déchèteries fixes 5 déchèteries mobiles	Apport volontaire	Aux horaires d'ouverture

Les services opérationnels de collecte et de gestion des déchèteries sont confiés à des prestataires de services, dans le cadre de l'attribution de marchés publics pour la période 2022-2028 ; pour les prestations suivantes :

- ✓ fourniture et maintenance du parc des bacs de collecte,
- ✓ collecte des OMR en porte-à-porte,
- ✓ collecte des biodéchets alimentaires en points d'apport volontaire,
- ✓ collecte sélective des emballages en porte-à-porte,
- ✓ gestion des déchèteries,
- ✓ transport des déchets collectés.

Le renouvellement du marché de collecte des biodéchets alimentaires a été attribué à la société AGRIVALOR Energie, qui approvisionne le méthaniseur agricole situé à Marlenheim. Ce marché est d'une durée de 36 mois. Démarré au 1^{er} juillet 2025, il sera à échéance au 30 juin 2028, comme tous les autres marchés de prestation.

Le marché de collecte des déchets dangereux et spécifiques (DDS), non collectés par l'éco-organismes EcoDDS, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, a été lui aussi renouvelé. Il démarrera au 1^{er} janvier 2026. La société TREDI en est l'attributaire.

Toutes les autres prestations font l'objet d'un marché contractualisé avec la société SEPUR.

Les opérations de tri, conditionnement et expéditions vers les filières de recyclages des emballages et papiers sont effectuées par la société SCHROLL sur son site ALTEM de Strasbourg. Ce marché est contractualisé par le syndicat de traitement **SMITOM de Haguenau-Saverne**, à qui le Smictom délègue la compétence par adhésion.

Filières REP en place (Responsabilité Élargie des Producteurs)

Filières	Eco-organismes / Opérateurs de collecte	Maîtres d'ouvrages
Piles	COREPILE	Smictom
Toxiques (peintures solvants...)	ECO-DDS / CHIMIREC	Smictom
Lampes à décharge	ECOSYSTEM / ENVIE Strasbourg	SMITOM
Déchets Electriques et Electroniques (D3E)	ECOSYSTEM / ENVIE Strasbourg	SMITOM
Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA)	ECOMAISON / SUEZ, SCHROLL	Smictom
Pneus VL	ALIAPUR / Transports Gilles Henry	Smictom
Papiers-cartons	CITEO / ALTEM Strasbourg	SMITOM
Verre	CITEO / SCHROLL	SMITOM
Textiles – Linge – Chaussures (TLC)	ECO-TLC / LE RELAIS ALSACE	SMITOM

Articles de sport et de loisirs (ASL)	ECOLOGIC / ENVIE Lorraine	Smictom
Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ)	ECOMAISSON / SUEZ, SCHROLL ECOLOGIC / ENVIE Lorraine	Smictom

Autres filières de traitement des déchets

	Opérateurs	Maîtres d'ouvrages	Modes de traitement
Déchets verts	VITACOMPOST Dettwiller	SMITOM	Valorisation matière : compostage
Encombrants <i>(fraction incinérable / non incinérable)</i>	SMITOM Haguenau-Saverne	SMITOM	Incinération : Usine de Valorisation Energétique de Schweighouse Enfouissement : Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Weitbruch
Bois	SARDI – EGGER	SMITOM	Valorisation matière et/ou énergétique selon la qualité
Métaux et batteries	DERICHEBOURG	Smictom	Recyclage
Gravats	Sablière de Steinbourg	Smictom	Recyclage VRD
Plâtre	RITLENG Revalorisation	Smictom	Valorisation matière (plâtre) et énergie
Huiles alimentaires	QUATRA	Smictom	Valorisation en biocarburant
Huiles de vidange	SEVIA	Smictom	Régénération et/ou valorisation énergétique
Films argentiques (radios)	RECYCL'M	Smictom	Valorisation matière (sels argentiques) et énergétique
Cartouches d'encre	LVL	Smictom	Valorisation matière et énergétique

La collecte en déchèterie des déchets encombrants et spécifiques

Le Smictom dispose de :

- ✓ **3 déchèteries fixes** à Ingwiller, Marmoutier, Saverne.
- ✓ **5 déchèteries mobiles** sur les sites de : Dettwiller, Dossenheim-sur-Zinsel, Neuwiller-lès-Saverne, Petersbach, Wingen sur Moder.

Les déchèteries mobiles sont ouvertes chacune 1 fois par mois, ou 2 fois par mois de mai à octobre pour Petersbach et Wingen-sur-Moder. Le Smictom dispose ainsi de 3,5 déchèteries sur la base d'un équivalent de 35h d'ouverture / déchèterie, soit une déchèterie pour 18 700 habitants.

Les déchets acceptés sont triés, selon les flux suivants.



1.4. Mise en œuvre de la redevance incitative

Pour le recouvrement financier du service, la redevance incitative est mise en œuvre depuis juillet 2012. C'est une redevance au volume et à la levée, basée sur la production d'ordures ménagères résiduelles. Une part forfaitaire est facturée également pour le flux de collecte des emballages et papiers.

Depuis, le 1^{er} janvier 2024, tous les bacs sont pucés pour être identifiés lors de la collecte. L'identification des bacs de collecte de la fraction résiduelle (non recyclable), couvercle orange, permet la facturation variable du nombre des levées. Celle des bacs de la collecte des emballages et papiers (couvercle jaune) permet le suivi de la qualité du tri de l'utilisateur.

Démarrée à l'été 2025, l'expérimentation de l'usage d'une caméra à intelligence augmentée identifie les erreurs de tri à chaque vidange du bac. Une application numérique est en cours de développement pour l'information à l'utilisateur, et permettre aux ambassadeur-rices du tri de mieux cibler les contrôles avant collecte.

L'accès aux déchèteries est contrôlé par des badges d'accès. Les particuliers bénéficient de 16 passages inclus dans le forfait d'usage des services. Au-delà, une contribution financière est facturée. Les professionnels qui produisent des déchets de composition et de volume assimilables aux déchets ménagers sont admis. Les dépôts sont facturés au mètre cube, à des tarifs unitaires spécifiques à chaque catégorie de déchets.

Le fichier des redevables est géré par le personnel du Smictom à l'aide du logiciel Ecocito développé par la société TRADIM. La société est également attributaire du marché de fourniture et de maintenance des bornes d'accès en déchèterie.

Tarifs 2025 :

Les tarifs restent les mêmes que ceux de l'année précédentes. A savoir :

TAILLE DES BACS	PART FIXE au foyer	PART FIXE au bac OMR (12 levées incluses)	LEVÉES AU-DELÀ DE 12	PART FIXE au bac collecte sélective	TARIF MINIMUM
					
80 L (1-3 personnes)	37 €* au lieu de 34 €	70 €	4 €	Bac sélectif 140 L ou 240 L 39 € Bac sélectif 770 L 125 €	146 € + 4 €/levée au lieu de 104 €
140 L (2-5 personnes)	37 €* au lieu de 34 €	121 €	7 €		197 € + 7 €/levée au lieu de 155 €
240 L (5 personnes et +)	37 €* au lieu de 34 €	210 €	12 €		286 € + 12 €/levée au lieu de 244 €
770 L	37 €* au lieu de 34 €	674 €	38 €		
1100 L	37 €* au lieu de 34 €	964 €	54 €		

Tarifs des déchèteries

Les usagers particuliers disposent de **16 passages annuels** inclus dans la tarification forfaitaire (dépôts limités à 2 m³ et à 2 visites journalières). Au-delà, l'accès est facturé 6 €.

Les dépôts des **professionnels** sont facturés au volume par type de déchet. Les tarifs sont fixés au volume par demi-m³, comme suit :

Type de déchet	€/ demi-m ³
Produits non dangereux	
Tout-venant incinérable	18 €
Tout-venant non-incinérable	30 €
Bois	10 €
Papiers/cartons	2,50 €
Déchets verts	10 €
Gravats	15 €
Amiante-ciment	30 €
Ferrailles – Métaux - Batteries	0
Plâtre	15 €
Produits dangereux – filières REP	
Déchets Electriques et Electroniques – D3E	0
Piles	0
Néons	0
Produits dangereux liquides (DDS, déchets diffus spécifiques)	
Produits toxiques	6 € / 5 litres

Vue d'ensemble des redevables du Smictom en fin d'exercice

	2024		2025	
Type de redevable	Nombre	Ratio	Nombre	Ratio
Particuliers / Bailleurs	29 056	95%	29 389	95 %
Administrations / Collectivités	315	1%	309	1 %
Associations	186	0,7%	193	0,6 %
Professionnels	1 137	3,3%	1 137	3,4 %
Total usagers	30 694	100 %	31 028	100 %

Bacs en service au 31-12-2025

Vol. bac (l)	OMR	TRI
Particuliers - Bailleurs - Syndics		
80	16 928	-
140	8 931	2 399
240	1 266	24 255
770	129	106
S/total	27 254	26 760
Collectivités - Administrations		
80	93	-
140	85	16
240	309	541
770	72	190
S/total	559	747
Professionnels - Associations		
80	476	-
140	321	103
240	570	1 423
770	170	237
S/total	1 537	1 763
Bacs mutualisés et points de regroupement		
140		43
240		577
770	3	30
S/total	3	650
Total	29 353	29 920

Répartition des usages

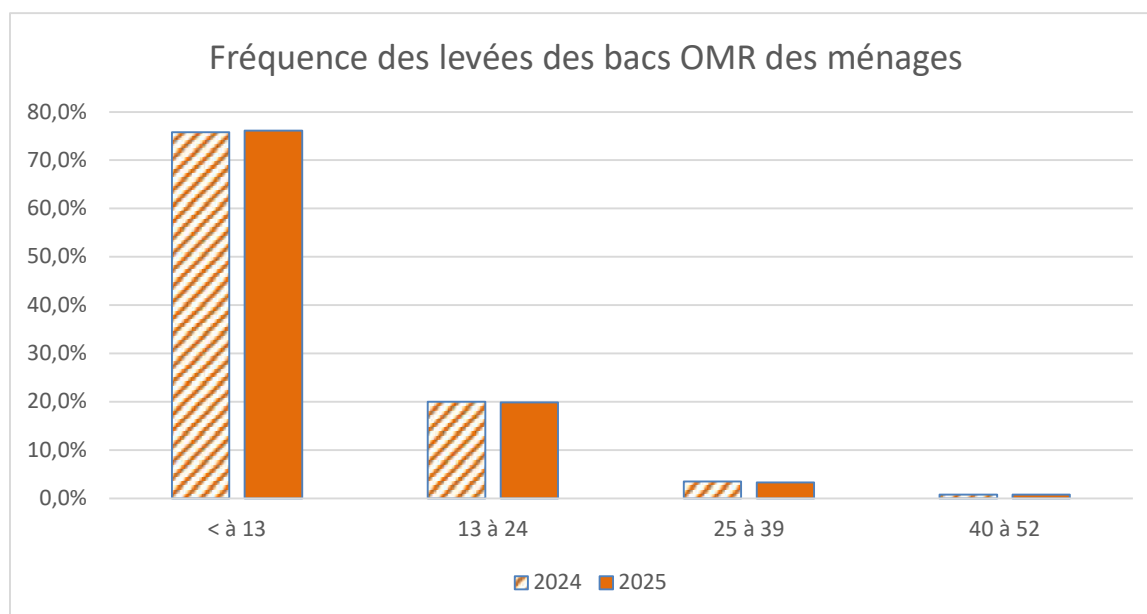
Vol. bac (l)	OMR		TRI	
80	17 497	60%	-	
140	9 337	32%	2 561	9%
240	2 145	7%	26 796	90%
770	374	1%	563	2%
Total bac	29 353		29 920	
<i>Total Vol. (l)</i>	<i>3 509 720</i>		<i>7 223 090</i>	

Bacs OMR : moyennes des levées

Pour les ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs en place	Répartition	Nb moyen de levées par an
80	16 928	62 %	10
140	8 931	33 %	11
240	1 266	5 %	15
770	129	- de 1%	33
Total	27 254	100 %	/

Les tableaux et graphiques ci-dessous présentent le nombre de levées pour les usagers présents toute l'année sur le Smictom.



	2024	2025
	PARTICULIERS BAILLEURS	PARTICULIERS BAILLEURS
1 à 12	20 385	20 654
13 à 24	5 377	5 381
25 à 39	932	832
40 à 52	208	260
TOTAL	26 902	27 127

76 % des ménages présentent au plus une fois par mois leur bac OMR à la collecte.
20 % le sortent tous les 2 à 3 semaines, et seulement moins de 1% le sortent systématiquement toutes les semaines.

Pour les non-ménages

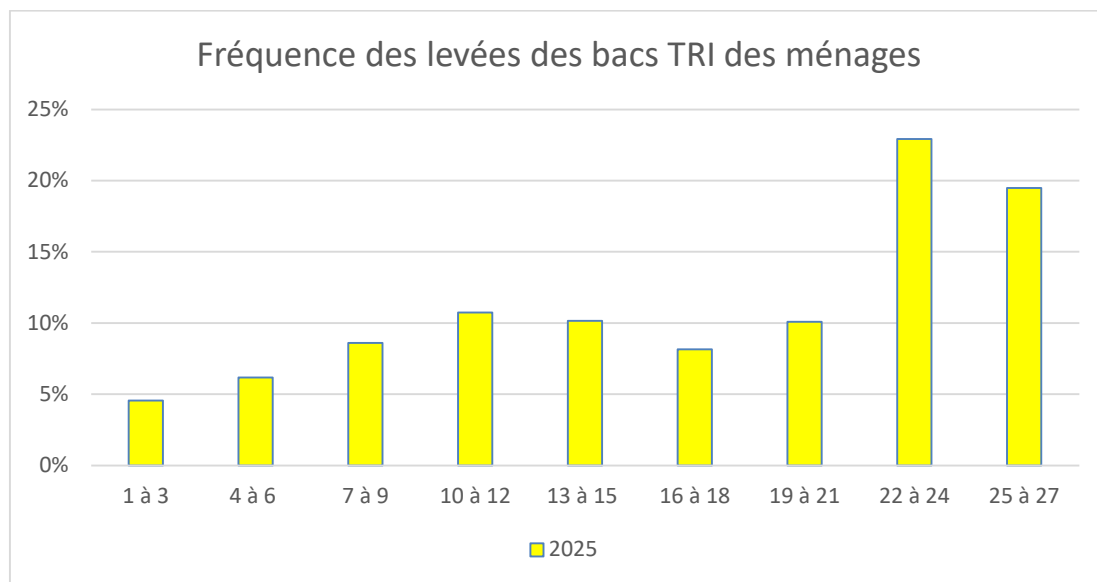
Taille du bac (l)	Nb de bacs en place	Répartition	Nb moyen de levées par an
80	569	27 %	10
140	406	19 %	13
240	879	42 %	20
770	245	12 %	22
Total	2 099	100 %	/

50 % des professionnels sortent en moyenne leurs bacs une fois par mois. 30 % le remettent à la collecte à raison d'une à deux fois par mois, 15 % trois fois, et seulement 5 % toutes les semaines.

Bacs TRI : moyennes des levées

Pour les ménages

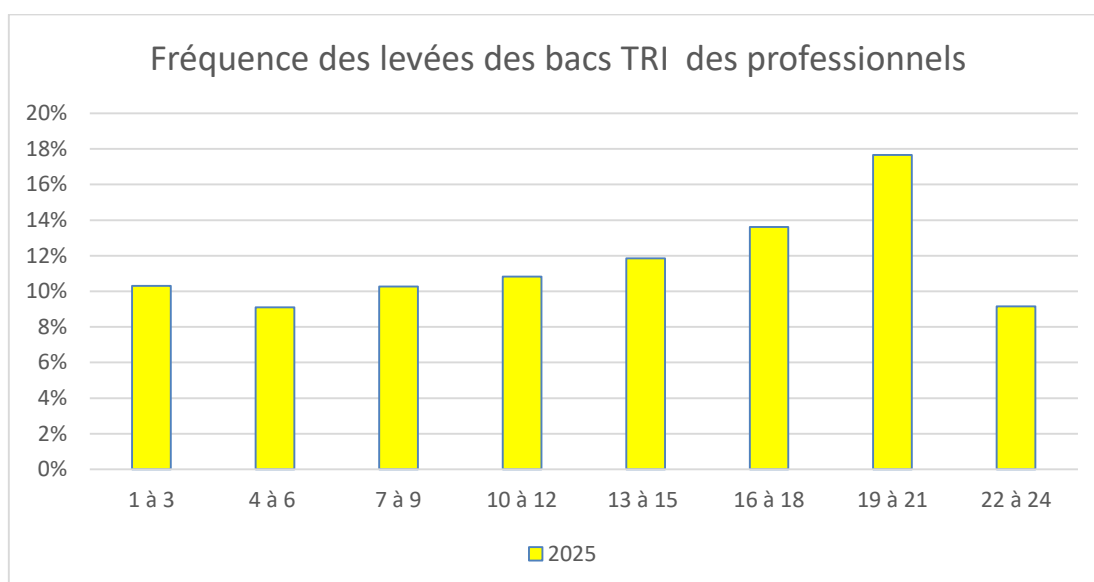
Taille du bac (l)	Nb de bacs	Répartition	Nb moyen de levées par an
140	2 399	9 %	13
240	24 255	90 %	17
770	106	1 %	13
Total	26 760	100 %	/



40 % des usagers sortent le bac de TRI à la collecte régulièrement tous les quinze jours.
 40 % une à deux fois par mois, et 20 % moins d'une fois par mois.

Pour les non-ménages

Taille du bac (l)	Nb de bacs	Répartition	Nb moyen de levées par an
140	162	5 %	7
240	2 541	80 %	11
770	457	15 %	13
Total	3 160	/	/



Pour les professionnels, les fréquences sont plus variées. Elles dépendent des activités spécifiques qui génèrent plus ou moins de quantités d'emballages. Les classes de fréquences sont quasi identiques en volumes.

Evolution du taux de présentation moyen des bacs OMR

Les fréquences de collecte :

Collectes des bacs Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et TRI en C0.5 (tous les quinze jours), à l'exception des communes de Bouxwiller, Ingwiller et Saverne collectées en C1 (toutes les semaines) pour les bacs OMR (couvercle orange).

Le **taux de présentation** des bacs OMR en moyenne sur l'année est de **55 %** pour cette fréquence. Seulement la moitié du parc de bac est remis à la collecte en moyenne.

Pour les communes restées à une collecte hebdomadaire (fréquence C1), le taux de présentation moyen est mesuré stable par rapport aux précédentes années. Il est de **25 %**. Soit seulement 1 bac sur 4 en moyenne est présenté à la collecte hebdomadaire.

1.5. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est un programme qui définit les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis par les pouvoirs publics pour la réduction de la production de déchets. Il est obligatoire depuis le 1er janvier 2012. Il tient compte de la stratégie régionale inscrite au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et la décline à l'échelle locale,

Le Smictom a révisé son PLPDMA en cours, pour la période 2023-2028 ; avec pour objectif une réduction de 10 % de la production des déchets sur la période.

Il comporte 6 axes et une quinzaine d'actions.

Axe 1 : Animer le PLPDMA et accompagner les initiatives du territoire

1. Coordonner et animer le PLPDMA

L'animation du PLPDMA s'appuie sur des **ressources internes et externes**. Elle est coordonnée par le chargé de mission dédié. Elle mobilise un guide-composteur, un agent en ressources végétales, une ambassadrice du tri, ainsi que des animateurs externes : Eric CHARTON pour le volet **déchets verts et jardinage au naturel** et Lydia DILLENSCHNEIDER pour le volet **Zéro Déchet et sobriété de la consommation**.

En 2025, **14 ateliers et animations** ont ainsi été proposés pour **127 personnes sensibilisées** en tout.

Axe 2 : Développer la redevance incitative pour en faire un outil de prévention

2. Elaborer une grille tarifaire encourageant la réduction des déchets

Voir point 1.4 ci-avant.

Axe 3 : Accompagner vers la sobriété dans la consommation des biens matériels

3. Sensibiliser les élèves à la prévention des déchets

Suite au recrutement d'une **ambassadrice du tri/animatrice dédiée au public scolaire** depuis le mois de **septembre 2024**, le Smictom a poursuivi son **action de sensibilisation auprès des élèves**. Pour cette année 2025, ce sont 76 classes qui ont pu en bénéficier ; soit **1672 élèves sensibilisés** sur tout le territoire. Une soixantaine de lycéens élus (délégués et écodélégués) ont également pu bénéficier d'une sensibilisation de l'ambassadrice du tri et de la prévention.



4. Encourager les alternatives aux textiles sanitaires

En 2025, **27 subventions** ont été allouées à des particuliers pour **l'achat de protections périodiques lavables**.

Des affiches et flyers ont été distribués aux collèges/lycées ainsi que dans une dizaine de magasins du territoire (supermarchés, boutiques de lingerie, magasins vendant des textiles réutilisables...).

5. Encourager au refus des courriers non-adressés

Cette sensibilisation s'est faite à travers la **distribution d'autocollants Stop-Pub**.

6. Accompagner vers la consommation zéro déchet



En 2025, l'action « **Le vrac, ça m'emballe !** » s'est poursuivie avec notamment la tenue de 2 stands lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et le démarchage au fil de l'année des commerçants de proximité.

Plusieurs subventions ont été accordées aux acteurs du territoire :

A l'association des Piverts **(10 ateliers)** :

- 7 ateliers destinés à un jeune public et sensible (Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau) sur les thèmes suivants : **recyclage de matériaux** (construction en récupération de palettes de nichoirs et refuges pour insectes) et **cosmétiques** ;
- 3 ateliers grand public de sensibilisation à la **réduction du gaspillage alimentaire**.

A la Grange aux Paysages **(10 ateliers)** :

- 8 interventions sur le **gaspillage alimentaire** au collège Suzanne Laliue-Haviland à Wingen sur Moder ;
- 2 interventions sur le **gaspillage alimentaire** auprès d'un public en difficultés sociales (Association le P'tit Déclic à Ingwiller).

7. Accompagner les organisateurs de manifestations

Quatre manifestations ont été accompagnées dans leur démarche vertueuse de réduction des déchets.



- **La Finale Départementale de gymnastique** à Ingwiller
- **Les Folies Hanneçons** à Neuwiller-lès-Saverne
- **Les Portes ouvertes du Folklore international** à Imbsheim
- **Le Festival Brother Sun** au sanctuaire Notre Dame de Reinacker

Nouveauté en 2025 : **les mats de tri**. Nous avons fait fabriquer 10 mâts de tri en bois par une entreprise de l'ESS, Entraide Emploi. Sur la base d'une idée du syndicat Evolis 23, un prototype a été travaillé avec nos équipes, puis 10 mâts ont été fabriqués et équipés d'une signalétique créée par le service communication. Ce matériel a été très demandé, par près de 10 événements. Suite aux retours très positifs, il a été proposé aux mairies d'en faire l'acquisition directement auprès d'Entraide Emploi, le Smictom fournissant la signalétique. D'autres syndicats, intéressés par cette solution pratique et peu onéreuse, en ont également fait la demande.



Axe 4 : Favoriser le réemploi, le prêt et la réparation

8. Développer le réemploi en déchèterie

Depuis 2024, une **collecte spécifique des ASL** (articles sport et loisirs) et **ABJ** (articles bricolage et jardinage) se fait en déchèterie.

Avec notre partenaire Emmaüs, nous poursuivons les **recycleries en déchèterie de Marmoutier et Ingwiller** : les usagers peuvent y déposer des objets en bon état, qui sont ensuite revendus au profit d'Emmaüs.

10 **Repair cafés** ont eu lieu sur l'ensemble du territoire en 2025, 700 kg d'objets ont été présentés, 279 kg ont été réparés et 162 kg ont été jugés réparables. Depuis 2015, les Repair cafés ont déjà réparé 5,3 tonnes d'objets.



Axe 5 : Renforcer la prévention des biodéchets

9. Encourager les solutions alternatives individuelles : compostage et lombricompostage

Cette année, 13 personnes ont suivi une formation compostage (réparties sur 2 ateliers : le 29.03.2025 à Obermodern et le 13.09.2025 à Saverne).

10. Développer le compostage partagé et le compostage en établissement :

4 nouvelles placettes ont été mises en place dans les **communes** d'Imbsheim (2 sites), Riedheim et Griesbach.

Notre guide composteur a également installé une placette de compostage autonome en établissement chez Air & Vie à Marmoutier (un Foyer d'Accueil Spécialisé). Le personnel a été formé aux bases du compostage lors de l'installation et les résidents ont assisté à une animation menée par l'ambassadeur partenaire du SMITOM.



61 retournements ont été effectués en 2025, soit 91.5m³ de biodéchets traités dans nos placettes, ce qui représente 46 tonnes de compost produites (1m³ de compost pèse en moyenne 500kg).



Un retournement (ou mise en maturation) représente 1m³ de « compost en formation » mélange biodéchets + structurant (2/3 - 1/3), mais avant d'arriver à la saturation du bac d'apport, le processus de compostage a déjà commencé et les déchets se sont déjà réduits. On estime donc que lorsque que l'on met en maturation 1m³ de compost, c'est en réalité au moins 1.5m³ de biodéchets qui sont traités.

Tous les chiffres sont à relativiser, le compostage est un processus biologique et évidemment variable selon les quantités/fréquences/qualités des apports ainsi que selon la température et l'hygrométrie extérieure.

Au total, le territoire compte 15 communes partenaires de cette action, pour 18 placettes opérationnelles. Des projets de développement sont en cours pour tenter l'expérience dans les zones urbaines, en pied d'immeuble là où cela serait possible.

11. Aider les gros producteurs de biodéchets à trier les biodéchets à la source

Cette action a été décalée à l'année prochaine.

Axe 6 : Encourager la gestion de proximité des végétaux

12. Développer un cadre incitatif au zéro déchet vert

Le Smictom a effectué des **sensibilisations au jardinage au naturel et à la gestion de proximité des déchets verts dans les déchèteries fixes et mobiles du territoire.**



En rencontrant **1 000 usagers**, l'**agent de prévention** a notamment distribué **de la documentation** (utiliser les déchets verts au jardin, comment pailler, réussir son compost, jardiner au naturel) L'agent a aussi réalisé **2 animations sur la haie sèche, la haie vive** en déchèterie de Marmoutier ainsi que **4 modules pratiques de**

valorisation des déchets verts (21/02, 7/04, 19/05, 3/10) aux jardins familiaux de Saverne et sur le port de Saverne en partenariat avec la mission locale de Saverne.

13. Promouvoir le broyage des tailles de haies

Malgré la poursuite de la subvention pour l'achat de broyeurs, il n'y a pas eu de demande en 2025.

Les subventions concernant les prestations de broyage, en revanche, ont été bien pourvues en 2025 avec **6 prestations prises en charges à 75% par le Smictom**. L'obtention de ces subventions impliquant une **redistribution du broyat** auprès des habitants.

Des **articles sur le broyage** ont été publiés sur notre site web, envoyés aux DNA et partagés sur notre page Facebook.

Notre agent en ressources végétales a élaboré et conduit une **opération de broyage en déchèterie d'Ingwiller du 3 au 8 novembre 2025** offrant la possibilité de déposer des branchages sans décompte de passage du lundi au jeudi et de récupérer gratuitement le broyat sur inscription le samedi.

Suite à la campagne d'information par distribution de flyers en déchèterie, affichage en commune d'Ingwiller et dans les commerces locaux, mail aux communes, communication sur notre site internet et nos réseaux sociaux, **56 personnes de 21 communes différentes se sont déplacées, 75m³ de branchages ont été valorisés**, et sur les **10m³ de broyat** réalisés par les APh des Vosges du Nord, **7m³ ont été redistribués à 17 personnes**, le surplus ayant été utilisé en paillage sous les haies de la déchèterie de Marmoutier.



14. Promouvoir le mulching et limiter les apports de tonte en déchèterie

Des articles sur les tontes de gazon ont été publiés sur notre site web, envoyés aux DNA et partagés sur notre page Facebook.

De plus, notre agent en ressources végétales, a sensibilisé de nombreuses personnes en déchèterie sur l'**intérêt du mulching** et de l'**usage des tontes en guise de paillage** au jardin.

15. Accompagner les communes et des entreprises vers le zéro déchet vert

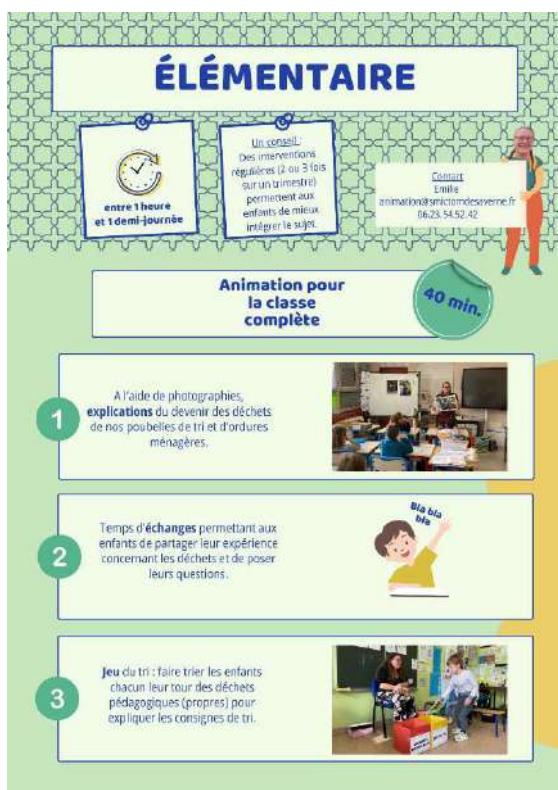
Frédérique BERGEROT, notre agent en ressources végétales, et Eric CHARTON, animateur externe, ont rencontré les **communes de Weinbourg, Schalkendorf, Dossenheim-sur-Zinsel et Petersbach** pour établir un **diagnostic de gestion intégrée des déchets verts** et fournir un **programme d'actions personnalisées** à court et moyen terme.

1.6. Actions de communication

En 2025, nous avons poursuivi notre communication traditionnelle ; à savoir éditer un nouveau guide des déchets, diffuser les informations événementielles, les mises à jour du site internet, la gestion de la page Facebook, etc. Grâce à une gestion dynamique et ciblée, **la page Facebook du Smictom a augmenté son nombre de followers de 400 suiveurs, ce qui porte le nombre à 1 500 (1 100 followers en 2023).**

Communication sur le PLPDMA :

- Création d'une campagne de communication sur les déchets verts (volets tontes, branches et feuilles)



- Création d'un catalogue d'animations scolaires à destination des enseignants pour présenter les différentes animations conçues par l'ambassadrice du tri et de la prévention
- Création de signalétique adaptées aux différents événements du territoire (ici les Alpagas Bleus)



Projet 2025 :

Le site internet étant devenu obsolète, tant au niveau de sa version non-responsive qu'au niveau de son contenu, il a été décidé de s'engager dans un projet de **refonte du site**. Après avoir consulté un certain nombre de prestataires, le Codir a choisi de retenir un prestataire en charge de la refonte du site, mais également un autre prestataire, spécialisé des solutions digitales pour les syndicats de déchets, pour proposer aux usagers **un outil numérique plus moderne et agile**. L'année 2025 a été celle de la rédaction d'un cahier des charges, de tenue de commissions, de présentations aux élus.

La mise en œuvre du projet, quant à elle, est prévue pour 2026.

1.7. Faits marquants 2025 – Orientations 2026

- Renouvellement du marché de collecte et traitement des biodéchets alimentaires collectés en points d'apport volontaire. Attributaire : AGRIVALOR Energie. Traitement par méthanisation sur l'unité Métha'Co de Marlenheim. Durée du marché 36 mois, du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2028.
- Renouvellement du marché de collecte et traitement des Déchets Dangereux et Spécifiques (DDS), hors filière REP. Durée 30 mois, du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2028.
- Démarrage des travaux d'études et de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des quais des déchèteries. Travaux réalisés : réalisation des travaux de remise en état des protections des quais pour le glissement et l'arrêt des bennes à quai. Suivront la reprise des maçonneries, la remise en état des garde-corps, des bordures et clôtures. Aussi, pour Ingwiller de la voirie poids lourds en bas de quai.
- Finalisation de la contractualisation avec Valobat et EcoMaison pour la mise en œuvre de la Responsabilité Elargie des Producteurs pour la collecte et le traitement des Produits et matériaux du Bâtiment et de la Construction (REP PMCB). Mise en œuvre opérationnelle et financière au 1^{er} semestre 2026.

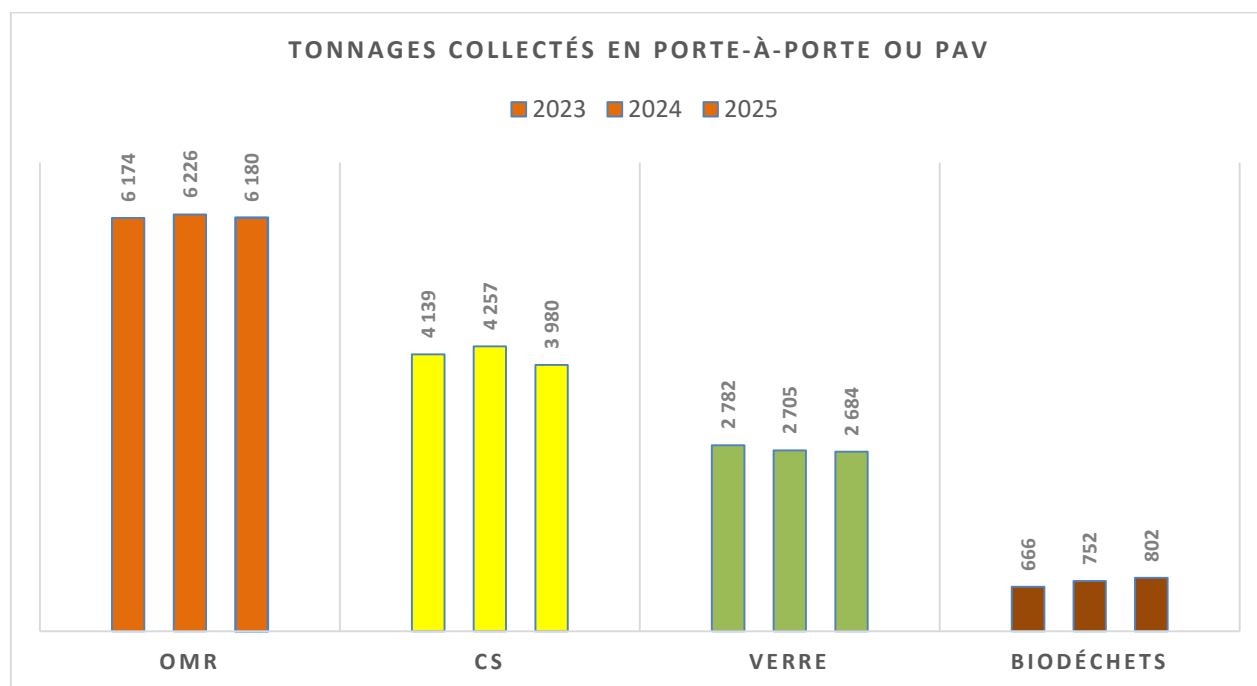
2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Quantités de déchets collectées

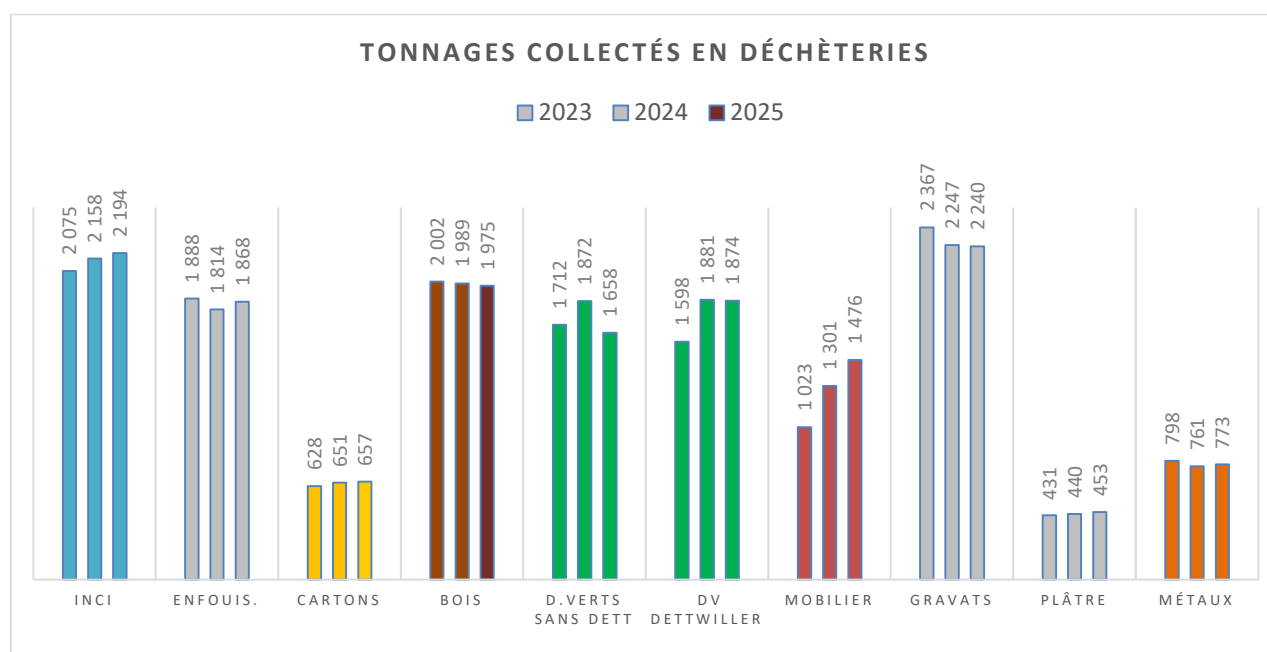
Smictom de la Région de Saverne

	2023	2024	Evol/2023	
Type de déchet	tonnes	kg/hab/an	2023-2024	Source
Collectes en Porte à Porte PAV Verre & Bio déchets	13 646 t	219 Kg	-294 t	-2 %
<i>Ordures Ménagères Résiduelles – OMR</i>	6 180	99	-46	SMITOM
<i>Biodéchets</i>	802	13	+50	Eco.Déchets (eD)
<i>Verre</i>	2 684	43	-21	SMITOM
<i>Emballages ménagers et papiers</i>	3 980	64	-277	SMITOM
Collectes en déchèteries	13 995 t	224 kg	+120 t	+1 %
<i>Gravats</i>	2 240	36	-7	eD
<i>Plâtre</i>	453	7	+13	Ritleng
<i>Amiante-ciment</i>	10	-	-	SMITOM
<i>Papiers-cartons</i>	657	10	+6	SMITOM
<i>Déchets verts</i>	1 658	30	-214	SMITOM
<i>Métaux (ferreux et non)</i>	773	12	+12	eD
<i>Tout-venant - Incinérable</i>	2 194	32	+36	SMITOM
<i>Tout-venant - Non incinérable</i>	1 868	30	+54	SMITOM
<i>Bois</i>	1 975	32	-14	SMITOM
<i>Déchets d'Équipement et d'Ameublement de la maison (DEA)</i>	1 476	24	+175	Ecomaison
<i>Articles de Bricolage et de Jardinage thermiques (ABJ th)</i>	1	-	+1	Ecologic
<i>Articles de Sport et de Loisirs (ASL)</i>	2	-	+2	Ecologic
<i>Déchets Electriques Et Electroniques (DEEE)</i>	489	8	+44	SMITOM
<i>Batteries</i>	11	0,18	+5	eD
<i>Huile végétale</i>	10	0,16	+1	QUATRA
<i>Huile de vidange</i>	30	0,50	+6	Sévia
<i>Piles</i>	8	0,13	+2	Corepile
<i>Films radio</i>	1	-	-	Recycl'm
<i>DDS filière éco-DDS</i>	46	0,73	-	Eco-DDS
<i>DMS Peinture et chimiques</i>	53	0,09	-	Chimirec / eD
<i>Cartouches d'impression</i>	1,6	0,03	-	LVL
<i>Pneus Aliapur</i>	38	0,60	-	Aliapur
<i>Pneus hors filière REP</i>	-	-	-2	G. Henry
Total déchets ménagers et assimilés	27 641 t	443 kg	-174 t	-0,60 %
Nombre d'habitants (données INSEE)	62 429	Evolution -3 kg / hab.		

Evolution des quantités collectées



Evolution des quantités collectées en tonnes

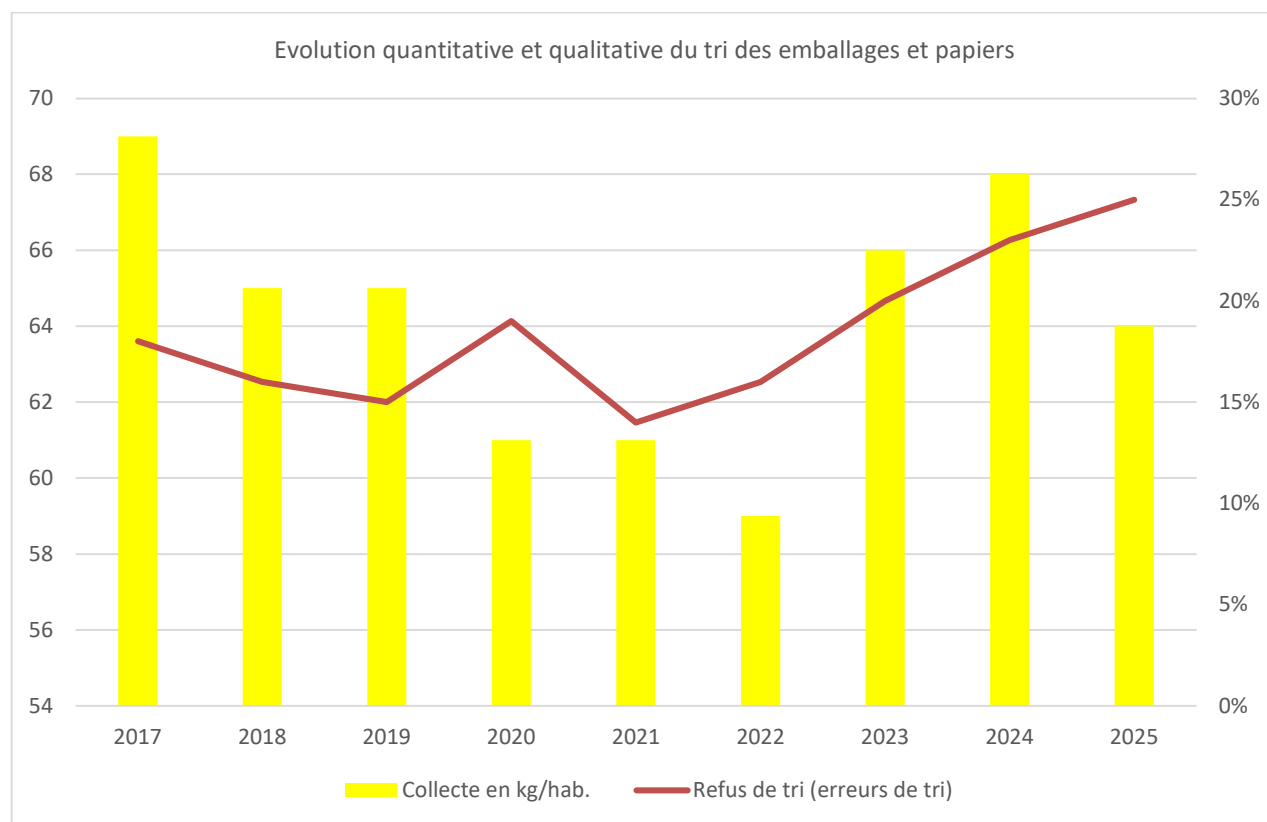


2.2. Collecte sélective en porte-à-porte et refus de tri

Données quantitatives et qualitatives des performances de tri des emballages et papiers :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Collecte sélective en porte-à-porte (kg/hab/an)	69	65	65	61	61	59	66	68	64
Refus (%)	18%	16%	15 %	19%	14%	16 %	20%	23%	25%

Les refus de tri ont un impact financier non négligeable pour le Smictom, car le SMITOM répartit une partie de la contribution financière de Citéo au prorata des taux de refus de ses adhérents.



2.3. Collecte du verre

Le verre est collecté en apport volontaire avec au moins un conteneur par commune. 246 conteneurs mis en place par le Smictom sont vidés périodiquement, et autant que nécessaire par l'entreprise SCHROLL prestataire.

Comparaison des performances de collecte :

Données référentiel Matrice des coûts	Quantités de verre collectées
Smictom 2025	43 kg/an/hab.
SMITOM 2025	43 kg/an/hab.
Collectivités Grand Est en Tarification Incitative	44 kg/an/hab.
Collectivités Grand Est	43 kg / an /ha.

2.4. Collecte des déchets encombrants et spécifiques en déchèterie

Fréquentation des déchèteries

Fréquentation des déchèteries en nombre d'entrées

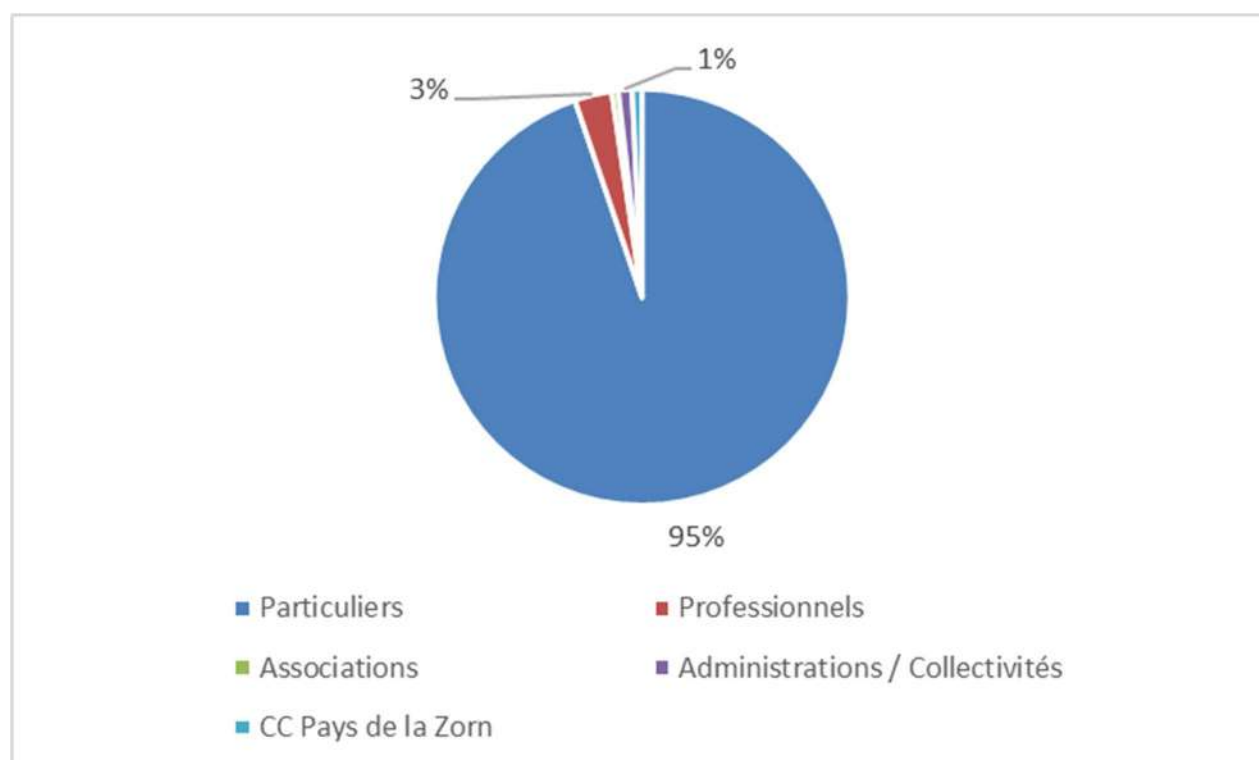
(tous publics particuliers et professionnels)

	2024	2025
Saverne	28 002	27 856
Ingwiller	41 570	40 797
Marmoutier	39 735	37 916
Point déchets verts Dettwiller	14 732	13 057
Mobiles	4 500	4 113
TOTAL	128 539	123 739

Détail des fréquentations des déchèteries mobiles

	2024	2025
DETTWILLER	500	451
DOSENHEIM/ZINSEL	818	686
NEUWILLER	574	628
PETERSBACH	1 844	1 756
WINGEN/MODER	764	592
TOTAL	4 500	4 113

Répartition du nombre total des visites en déchèteries par type de tiers

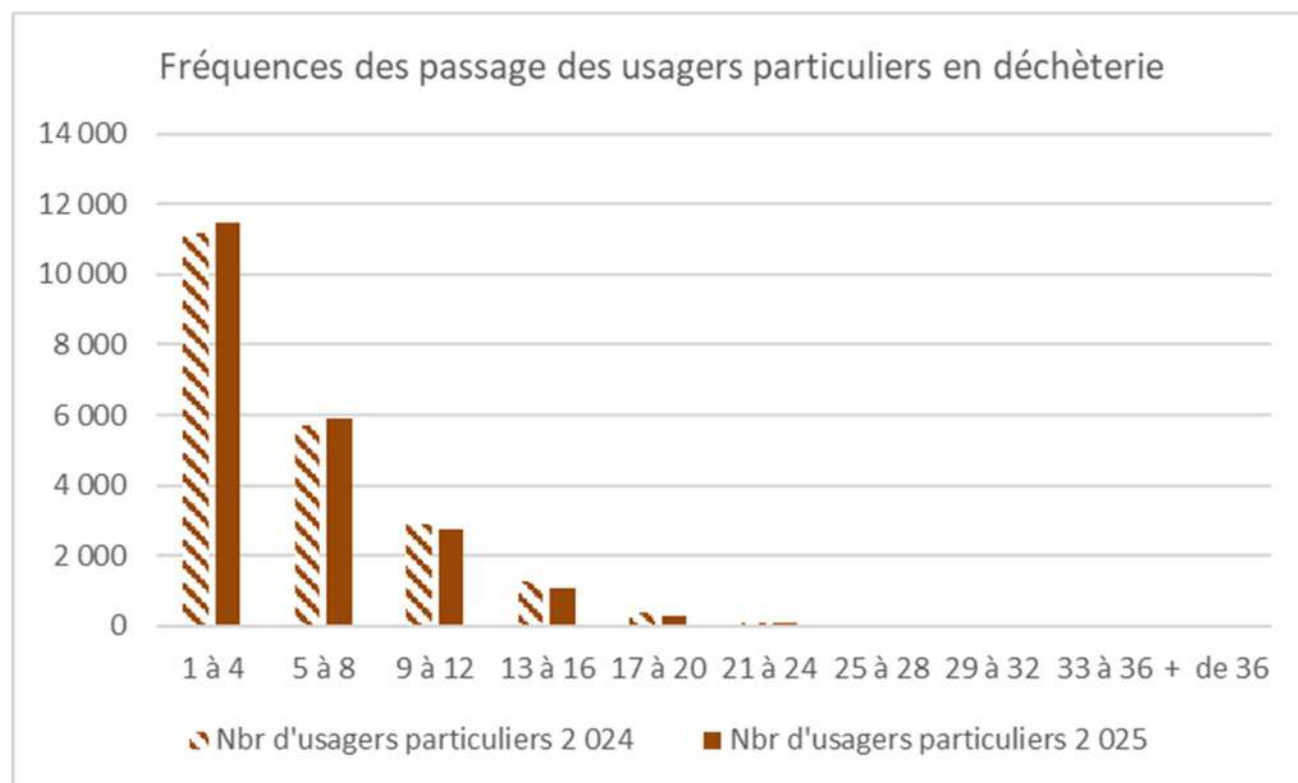


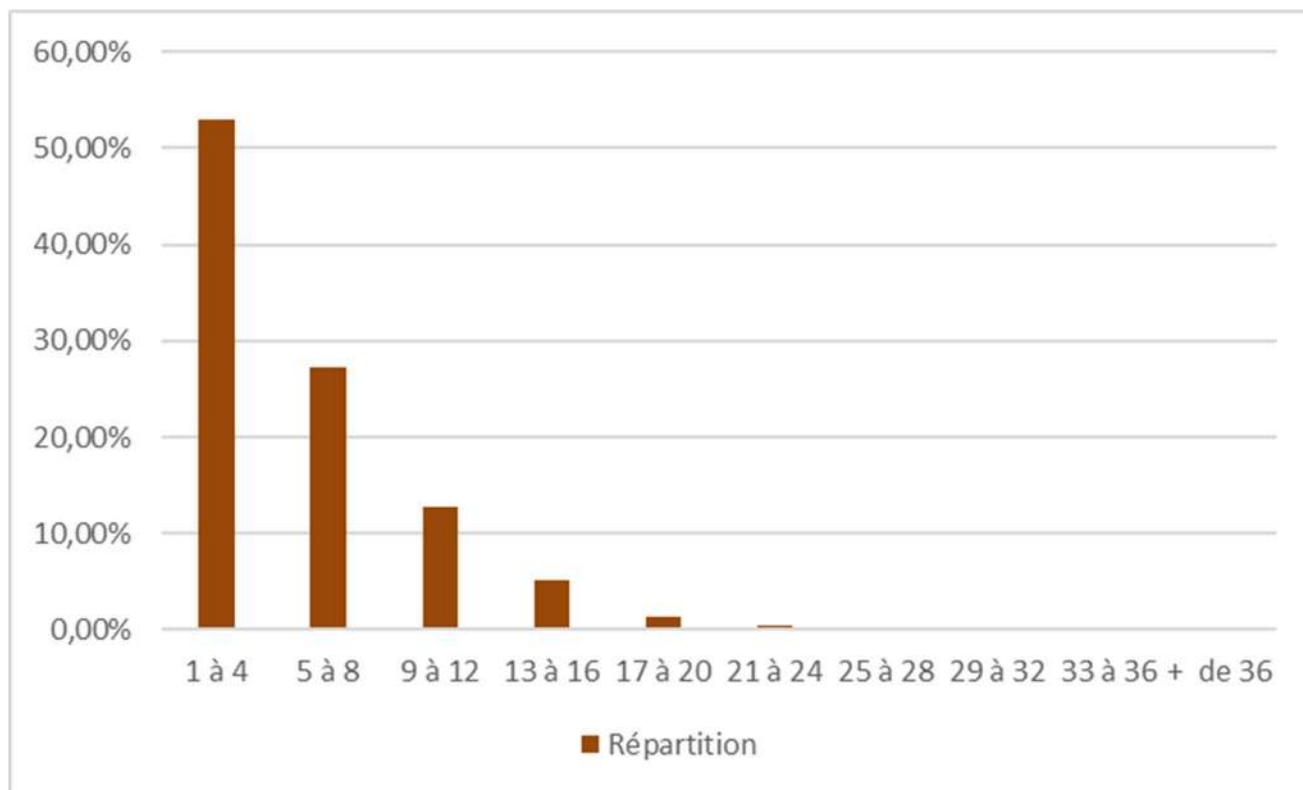
Les entrées des professionnels en déchèterie représentent 5 % des passages (3% = 587 entrées pour les entreprises, 2% pour les administrations, collectivités, associations = 1 945 entrées). L'accueil d'une partie de la population de la Communauté de communes du pays de la Zorn, 1 % (960 entrées).

Nombre de passages annuels des particuliers

Bilan de la fréquentation, en nombre d'utilisateurs et passages annuels en 2025

	Nbr d'utilisateurs particuliers		Répartition	Nombre de passages	
	2 024	2 025		2 024	2 025
1 à 4	11 179	11 480	52,9%	25 672	26 640
5 à 8	5 726	5 894	27,2%	35 802	36 948
9 à 12	2 900	2 754	12,7%	29 804	28 260
13 à 16	1 296	1 102	5,1%	18 556	15 684
17 à 20	366	306	1,4%	6 597	5 518
21 à 24	116	99	0,5%	2 582	2 197
25 à 28	46	30	0,1%	1 213	785
29 à 32	21	14	0,05%	647	428
33 à 36	9	5	0,02%	306	172
+ de 36	12	12	0,05%	608	604
Total	21 671	21 696	100,00%	121 787	117 236
Evol. n/n-1	Stable			-4 %	





En 2025, 98% des usagers particuliers n'ont pas dépassé la consommation des 16 passages en déchèterie inclus au forfait de facturation. Seulement 2% le dépasse, et se voient facturer des passages supplémentaires.

Les accès des professionnels sont facturés dès le premiers passage en fonction des volumes déposés par type de déchets. Ils ne sont pas comptabilisés avec les apports des particuliers détaillés ci-dessus.

2.5. Kilomètres parcourus pour les collectes

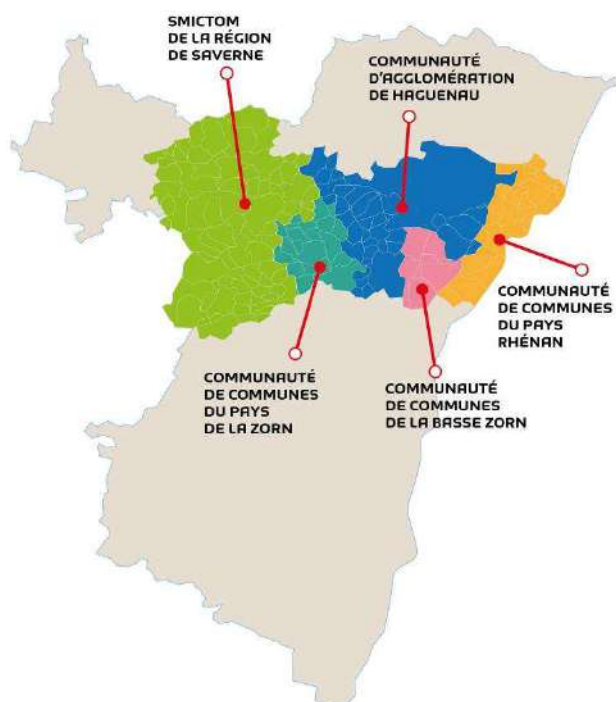
En 2025, les collectes effectuées par éco-Déchets ont occasionné les déplacements et les consommations de carburant suivants.

	Biodéchets	OMR	OMCS	Déchèteries
Distances parcourues (km)	19 607	103 978	63 283	134 071
Consommation de carburant (l)	5 223	61 116	42 116	61 681
Consommation moyenne/100 km (l)	26,64	58,78	66,55	46,00
Quantités transportées (t)	666	6 173	4 139	12 018
Nombre de tournées	107	790	755	/

3. TRAITEMENT

Le traitement des déchets issus des différentes filières de collecte est confié au SMITOM de Haguenau-Saverne. Le Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du secteur de Haguenau-Saverne compte 233 000 habitants.

LE SECTEUR GEOGRAPHIQUE DU SMITOM DE HAGUENAU-SAVERNE



POPULATIONS (totales) DU SMITOM (INSEE, connues janvier 2023)

SMICTOM de Saverne :
76 communes et 62 875 habitants
CdC du Pays de la Zorn :
20 communes et 16 395 habitants
Communauté d'Agglomération de Haguenau :
36 communes et 99 299 habitants
CdC de la Basse-Zorn
7 communes et 17 825 habitants
Communauté de Communes du Pays Rhénan
18 communes et 37 372 habitants

Les compétences du SMITOM sont limitées au **traitement** des déchets et il les assure par :

- ➔ Valorisation dans son usine de valorisation énergétique baptisée EVNA
- ➔ Valorisation matière par compostage sur ses plateformes de Bischwiller et Dettwiller (et accessoirement sur une plateforme privée située à Niedermodern) ;
- ➔ Valorisation matière par organisation de l'apport volontaire des papiers, carton et bois en déchèteries et du verre sur des sites répartis en communes ;
- ➔ Tri et valorisation des déchets recyclables collectés en porte-à-porte par ses membres EPCI de collecte ;
- ➔ Stockage dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (I.S.D.N.D.) de Weitbruch pour les déchets ultimes ;
- ➔ Gestion des collectes de DEEE et des vieux mobiliers.



Le personnel du SMITOM est réduit, avec un secrétariat de 2 personnes, une cellule communication de 2 personnes, 1 préposé à l'ISDND et 1 directeur. Toutes les

prestations de traitement sont confiées à des sociétés privées, sur leurs propres installations ou sur les installations du SMITOM.

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1. Analyse des coûts

Les éléments financiers détaillés ci-après sont pour la plupart issus de la matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique qui comprend un rattachement à l'exercice des charges s'y rapportant et des conventions permettant la comparaison avec les autres collectivités.

Les données présentées comprennent les dépenses et recettes, le coût aidé et le coût complet.

4.2. Modalités de financement

Le service est financé par la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMi).

Les Communautés de Communes ont confié au SMICTOM la gestion des abonnés et la facturation, mais elles perçoivent toujours la redevance conformément aux dispositions dérogatoires de l'article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les tarifs fixés annuellement par le Smictom sont approuvés par les Communauté de Communes adhérentes au syndicat.

La redevance est encaissée par les Communautés de communes qui la reverse le au SMICTOM à hauteur de 97 %. Les 3% non reversés servent à couvrir les frais de retard de paiement ou des impayés non recouvrables.

Recouvrement du financement par la REOMi 2023	4 762 K€	75,75 €/hab.
Recouvrement du financement par la REOMi 2024	5 296 K€	84,80 €/hab.
Recouvrement du financement par la REOMi 2025	5 940 K€	95,20 €/hab.

4.3. Structure générale des dépenses et recettes

L'exécution budgétaire 2025, a été arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de fonctionnement reporté N-1	1 404 245,93 €
Dépenses	6 128 228,24 €
Recettes	6 551 928,99 €
Excédent de fonctionnement	423 700,75 €
Excédent cumulé	1 827 946,68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement reporté N-1	384 245,85 €
Dépenses	144 006,38 €
Recettes	323 479,08 €
Excédent d'investissement	179 472,70 €
Déficit des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement cumulé	563 718,55 €
RESULTAT AU 31/12/2025	
AFFECTATION EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	1 827 946,68 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	563 718,55 €

4.4. Dépenses et recettes liées au SMITOM

Tarification 2025

Le SMITOM facture ses prestations aux syndicats de collecte adhérent, dont fait partie le Smictom. Les tarifs sont construits pour être incitatifs au tri et à la valorisation matière et/ou énergétique, à contrario des tonnages enfouis et des refus de tri.

A savoir : les refus de tri, c'est-à-dire les déchets qui ne répondent pas aux consignes de tri des emballages et papiers destinés à être collectés avec le bac

de couvercle jaune, occasionnent des coûts de tri et de transport inutiles. On estime ces coûts à 3 fois le coût de leur transport et traitement dédié (OMR : Ordures Ménagères Résiduelles à déposer dans le bac à couvercle orange).

➔ Part proportionnelle au tonnage incinéré : **60€/tonne + 15 € TGAP**

(pour rappel 60 €/t + 12 € TGAP en 2023, 60 €/t + 14 € TGAP en 2024)

➔ Part proportionnelle au tonnage enfoui : **83€/tonne + 65 € TGAP**

(pour rappel 83 €/t + 61 €/tonne en 2023, 83 €/t + 63 €/t en 2024)

➔ Part pour l'apport volontaire du verre (conteneurs et collecte)
proportionnelle aux populations desservies : **2,30 €/hab** (tarif inchangé)

➔ Part fixe, proportionnelle aux populations des Syndicats de Collecte : **4 €/hab**
(tarif inchangé)

Les tarifs du SMITOM et de TGAP* sont ici exprimés hors taxes. Le taux de TVA est de 10 %, sauf pour la collecte du verre qui bénéficie d'une TVA réduite à 5,5 % au titre des filières de recyclage.

*La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), est perçue par l'Etat au profit du financement des politiques de prévention / réduction, mises en œuvre par l'Agence de Développement et de Maîtrise des Energies (Ademe). Elle est soumise à la TVA.

Refus des quantités collectées dans les bacs TRI			Coût des refus de tri	
25 %	995 t	16 kg/hab.	299 291 €	4,80 € /hab.

Participation au SMITOM

Pour l'ensemble des prestations la contribution payée au SMITOM est de :

1 656 653 € TTC pour l'exercice 2025, TGAP incluse.

Pour rappel :

2022 = 1 129 062 € TTC

2023 = 1 280 392 € TTC

2024 = 1 700 188 € TTC

Une diminution de 43 535 € sur l'exercice 2025 ; soit -2,6 %.

La reprise à la hausse des cours d'achat des matières recyclables, ainsi que les bonnes performances du tri (quantitatives), ont permis d'augmenter les recettes et les versements des l'éco-organisme CITEO., qui viennent en déduction des coûts de traitement d'incinération et d'enfouissement.

4.5. Principales recettes

	Organisme/entreprise	2023	2024	2025
Reversement transport	SMITOM	115 061 €	114 785 €	114 298 €
Reversement soutiens DEEE	SMITOM	42 255 €	44 853 €	48 832 €
Reversement soutiens éco-mobilier	SMITOM	26 762 €	13 478 €	15 118 €
Subventions communication et prévention	SMITOM	17 918 €	8 714 €	2 033 €
Reversement soutiens CITEO - ADTP	SMITOM	20 000 €	16 000 €	16 000 €
Subvention composteurs	SMITOM	8 268 €	13 340 €	6 342 €
Subvention GEBIODEC	ADEME	20 262 €	Fin de l'opération	
Subvention éco-DDS communication	ECO-DDS	4 570 €	Fin de l'opération	
Vente de ferrailles métaux et batteries	DERICHEBOURG ESKA	136 255 €	138 337 €	79 271 €
Total		448 872 €	391 351 €	281 894 €

4.6. Principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestations du prestataire principale : SEPUR

Le montant des prestations versées en 2025 dans le cadre des marchés en cours, se répartit comme suit (en € TTC) :

	Collecte des bacs OMR	Collecte des bacs TRI	Gestion des déchèteries	Collecte biodéchets	Traitement biodéchets	Livraison et maintenance des bacs	Total
2022	946 419 €	763 160 €	958 034 €	88 567 €	37 911 €	92 266 €	2 886 358 €
2023	823 353 €	853 253 €	1 118 758 €	98 705 €	52 704 €	196 194 €	3 142 967 €
2024	891 005 €	832 426 €	1 133 873 €	103 353 €	63 710 €	156 273 €	3 180 100 €
2025	816 245 €	814 221 €	1 132 366 €	103 038 €	59 343 €	138 856 €	3 064 069 €
2025/2024	- 9 %	- 2 %	- %	- %	- 6 %	- 11 %	- 3,6 %

Principales prestations autres

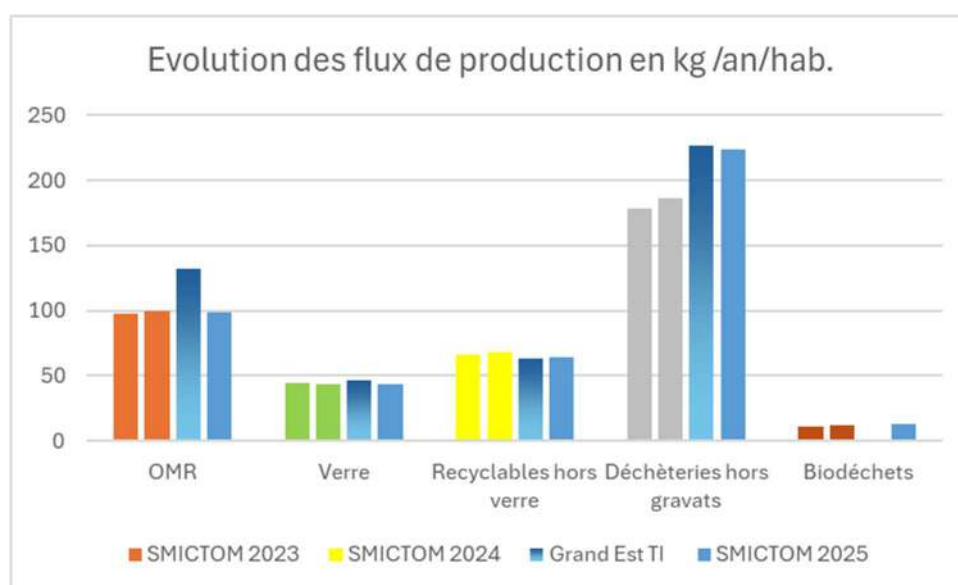
CHIMIREC	Collecte et traitement des déchets dangereux hors filière éco.DDS	49 817 € TTC
RITLENG REVALORISATIONS (67)	Traitement des déchets de plâtre	39 905 € TTC

Synthèse des quantités collectées et coûts aidés par flux de déchets

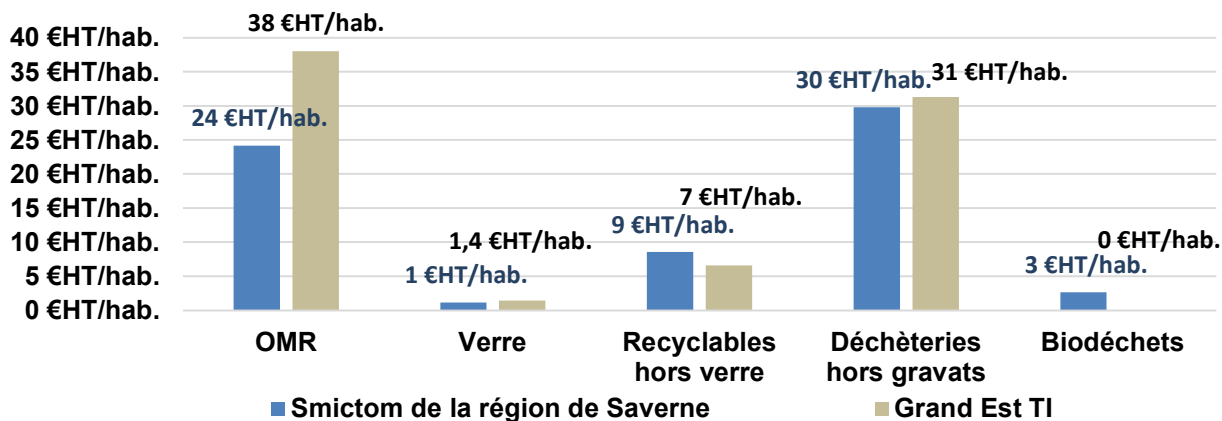
Les données du Smictom sont ici comparées avec la moyenne des collectivités en Tarification Incitative du référentiel Grand Est publié par l'Ademe.

Définitions

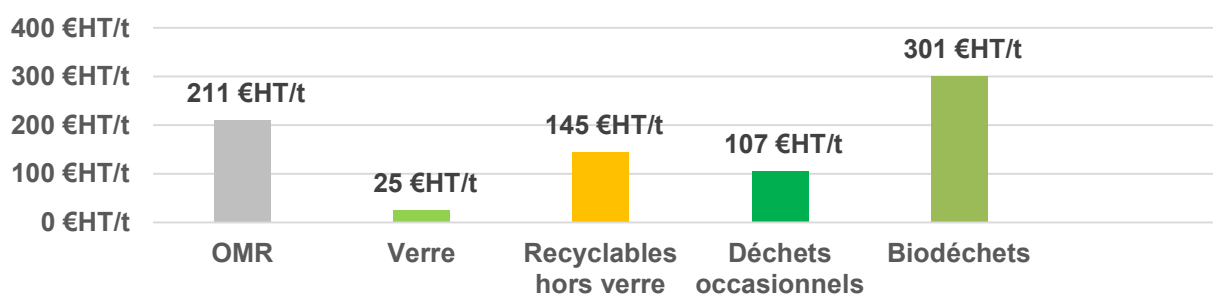
- ✓ Coût complet : ensemble des charges
- ✓ Coût aidé : coût complet réduit des aides publiques et des soutiens des organismes agréés



Répartition du coût aidé HT par flux (selon référentiel Ademe ComptaCoût®)



Coût HT/tonne selon les flux



Fait à Saverne, le 05/06/2026
 Le Président,
 Joseph CREMMEL